

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

N°DC-2024-26

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

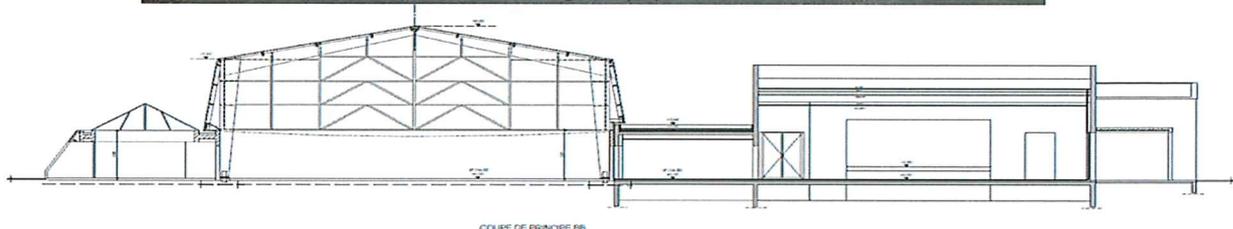
Objet : Approbation du projet de travaux de réhabilitation de la salle omnisports et approbation du plan de financement – Phase 1

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, , Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS NON EXCUSES : M. Franck JOSSO et M. Christian BARBIER

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Daniel DURAND et M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_26-DE

L'ambition affichée par la municipalité est d'autofinancer l'installation d'une centrale panneau photovoltaïque en autoconsommation collective sur le bâtiment de la salle omnisports d'ici 2026.

Monsieur le Maire fait lecture de la note descriptive relative aux travaux de réhabilitation de la salle omnisports de Colpo annexée à la présente délibération.

Toutefois, l'installation de cette centrale photovoltaïque ne peut se réaliser sans d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment.

Les travaux constituant la phase 1 du Programme de travaux pluriannuel de cette réhabilitation sont les suivants :

- Travaux de désamiantage obligatoire (43 968 € H.T);
- Renforcement de la charpente, qui n'est pas en mesure d'accueillir un tel ouvrage malgré une exposition solaire idéale (46 700,58 € H.T) ;
- Résolution des infiltrations d'eau (76 463,92 € H.T) ;
- Peinture murale (36 628,46 € H.T) ;
- Pose d'un nouveau revêtement au sol (72 290,60 € H.T) ;

Le plan de financement de la phase 1 est le suivant :

COLPO		Fait le :		26/03/2024		COLPO au VERT	
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS							
BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%		
.Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe				
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment,...)			.Etat				
.Travaux extension			. DETR-DSIL	74 533,92 €	27,00%		
. Travaux de Réhabilitation du bâti ancien	276 051,56 €		.PST - DEPARTEMENTAL	55 210,31 €	20,00%		
. Equipement et mobiliers			. Autres financeurs				
			GMVA - FONDS DE CONCOURS	60 000,08 €	22%		
			.Autofinancement	86 307,24 €	31%		
TOTAL DES BESOINS	276 051,56 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	276 051,56 €	100%		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la phase 1 du projet de travaux de réhabilitation de la salle omnisports de Colpo.
- APPROUVE le plan de financement présenté dans la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

